

## **20240119 Rue89 Lyon**

<https://www.rue89lyon.fr/2024/01/19/nouvelle-manifestation-contre-loi-immigration-lyon/>

## **Une nouvelle manifestation contre la loi immigration à Lyon**

Dimanche 21 janvier, une manifestation contre la loi immigration, dite « loi Darmanin », est organisée à Lyon. Elle partira de la place Bellecour (Lyon 2e) à 14 heures.

**Marie Allenou**



Place Bellecour, le samedi 3 octobre 2020, à l'occasion d'une manifestation demandant « la régularisation des sans-papiers » Image d'illustration Photo : AD/Rue89Lyon

Ils étaient [près de 3000](#), dimanche 14 janvier, à défiler dans les rues de Lyon contre la loi immigration. Le Collectif de soutien aux réfugiés et migrants Lyon69 remet le couvert pour une seconde manifestation, dimanche 21 janvier à 14 heures, au départ de la place Bellecour. Constitué d'associations, de syndicats et de partis politiques lyonnais, il demande le retrait de la loi dite « Darmanin », du nom du ministre de l'Intérieur.

« Cette loi met ouvertement en cause les libertés fondamentales, l'égalité des droits et le droit du sol, écrivent les organisations. Elle entend considérer la solidarité comme un délit. Sous couvert « d'intégration », elle organise plus d'exclusion et de précarité. En rendant toujours plus difficile leur nécessaire régularisation, elle va renforcer l'exploitation des travailleurs et travailleuses sans papiers. »

***Lire aussi sur Rue89Lyon***

[\*Loi immigration : des magistrats craignent une « dégradation » de la justice à Lyon\*](#)

[\*À Lyon, les demandeurs d'asile LGBTI craignent la future « loi Darmanin »\*](#)

[\*« Ça détruit ma vie » : à la préfecture du Rhône, les retards s'accumulent pour les titres de séjour\*](#)

## **Une manifestation à Lyon contre la loi immigration, en réponse d'un appel national**

D'autres manifestations auront lieu le même jour partout en France. Elles sont organisées suite à une tribune publiée dans l'Humanité et [Mediapart](#), appelée « l'appel des 201 ». Il a été signé par diverses personnalités du monde de la culture, ainsi que de nombreux syndicats, mais aussi l'ex-défenseur des droits Jacques Toubon, ou encore des figures des quartiers populaires comme Farid Bennaï, porte-parole du Front uni des immigrations et des quartiers

populaires (FUIQP) ou Toumi Djaïdja, co-initiateur et symbole de la Marche pour l'égalité de 1983).

À Lyon, le centriste David Kimelfeld (Progressistes et Républicains) a annoncé sur X (ex-Twitter) se joindre à cet appel. À gauche, Aurélie Gries, adjointe LFI dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, et Raymonde Poncet-Monge, sénatrice EELV du Rhône, ont également appelé à marcher dimanche 21 janvier, comme les groupes Lyon et Métropole en commun.

## **Une loi immigration qui instaure la préférence nationale**

Votée le 19 décembre, la loi immigration a levé contre elle une large opposition allant de la gauche au centre, en passant par [l'actuelle Défenseure des droits](#), qui dénonce de « graves atteintes aux droits des étrangers » si elle était promulguée. Sans majorité au Parlement, le gouvernement a dû compter sur les voix de la droite et du Rassemblement national pour faire adopter [un texte](#) qui récupère de nombreux sujets chers à l'extrême droite, notamment la préférence nationale.

Initialement pensée pour « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », cette loi permettrait la fin de l'acquisition de la nationalité de plein droit pour les enfants d'étrangers nés en France, une réforme de l'aide médicale d'État ou un accès plus difficile aux prestations sociales pour les personnes en situation irrégulière.

Plus inquiétant encore, elle acterait une inégalité dans le droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence, car les personnes sans-papiers n'y auraient plus accès. La régularisation pour les sans-papiers travaillant dans les métiers en tension a elle été quasiment effacée.

Le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur la compatibilité de cette loi avec la constitution d'ici le 25 janvier. Si elle devait être validée, les opposants à cette loi demandent au Président de la République Emmanuel Macron de ne pas la promulguer.